

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 82-115 du 30 mars 1982

portant ratification du Contrat de
financement entre la République Popu-
laire du Bénin et la Banque Européenne
d'Investissement signé à Luxembourg
le 22 janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N°80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N°82-87 du 12 mars 1982 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, du Contrat signé le 22 janvier 1982 à Luxembourg, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement, en vue du financement de l'étude relative à l'évaluation des Conditions Techniques et Economiques de la récupération secondaire des réserves d'huile du gisement pétrolifère de Sèmè ;
- VU la décision N°82-23/ANR/CP du 25 mars 1982 autorisant la ratification du Contrat de financement entre la République Populaire du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement signé à Luxembourg le 22 janvier 1982,

D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifié le contrat de financement signé le 22 janvier 1982 à Luxembourg entre la République Populaire du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement, en vue du financement de l'étude relative à l'évaluation des conditions techniques et économiques de la récupération secondaire des réserves d'huile du gisement pétrolifère de Sèmè et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 mars 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Isidore AMOUSSOU

Simon Ifèdè OGOUMA

Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie,

Barthélémy OHOUENS

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2
MAEC-MF-MIME 15 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1
B.E.I. 4 Préfets 6 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 JORPB 1.-